

MON MILIEU DE TRAVAIL EST ~~STRESSANT~~ ~~TOXIQUE~~ UN ENDROIT SAIN

**AU TRAVAIL, TOUT LE MONDE A DROIT À UN CLIMAT SAIN.
SI L'ENVIRONNEMENT EST TOXIQUE, ON DOIT S'EN PARLER.**

SAVIEZ-VOUS QUE ?

- L'employeur a l'obligation de maintenir un milieu de travail sain et exempt de violence et de harcèlement.
- L'employeur a aussi l'obligation d'adopter une politique de prévention et de traitement des plaintes de harcèlement psychologique et de la rendre accessible à tous.
- Depuis le 1^{er} juin 2004, le Québec est la seule province à s'être dotée d'une loi encadrant le harcèlement psychologique.
- Le délai pour déposer une plainte et un grief de harcèlement psychologique ou sexuel est maintenant de deux ans depuis la dernière manifestation.
- Le Gouvernement a adopté une politique-cadre en matière de prévention et de traitement des situations d'incivilité, de conflit et de harcèlement psychologique ou sexuel au travail.
- On connaît une hausse des lésions acceptées attribuables à la violence de 40,9 % entre 2015 et 2018, soit 32,1 % pour la violence physique et 64,8 % pour la violence psychique.

LES CONSÉQUENCES DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL OU D'UN MAUVAIS CLIMAT DE TRAVAIL SONT NOMBREUSES :

- Baisse de motivation et de l'estime de soi.
- Détérioration de la santé physique ou psychologique.
- Augmentation de l'absentéisme.
- Davantage de risques d'accident et d'invalidité liés au travail.
- Difficultés d'ordre personnel qui interfèrent avec les relations de travail.
- Perte d'emploi, congédiement ou absences pour cause de maladie.
- Importants problèmes financiers.



DÉNONCEZ LE HARCÈLEMENT,
CONTACTEZ VOTRE PERSONNE DÉLÉGUÉE
OU VOTRE BUREAU RÉGIONAL.
LA DÉMARCHE EST TOTALEMENT
CONFIDENTIELLE.





**MARIE
EST UNE
SALOPE
COCHONNE
COLLÈGUE**

Êtes-vous la cible de commentaires déplacés ?

Sentez-vous que l'on vous déshabille des yeux ?

Entendez-vous des blagues de nature sexuelle au bureau ?

Vous a-t-on déjà frôlé(e) volontairement ?

Si vous avez répondu dans l'affirmative à l'une ou plus de ces questions, vous êtes possiblement victime ou témoin de harcèlement sexuel.

COMMENT RECONNAÎTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL ?

- Il peut s'agir d'un comportement à caractère sexuel non désiré.
- Il peut s'agir de manifestations répétées, ou d'un acte unique et grave.
- Il peut prendre des formes variées : des paroles, des gestes et des rumeurs ayant une notion sexuelle ou sexiste.
- Il peut avoir des conséquences néfastes sur la victime et son entourage.

Le harcèlement sexuel au travail, personne n'aime ça. Entre collègues, on choisit ses mots avant de parler.



**JEFF
EST UN
INCAPABLE
INCOMPÉTENT
TRAVAILLEUR**

Avez-vous le goût d'aller travailler ?

Votre travail est-il valorisant ?

Avez-vous une bonne estime de vous ?

Vous sentez-vous en sécurité au bureau ?

Si vous avez répondu par la négative à l'une ou plus de ces questions, vous êtes possiblement victime ou témoin de harcèlement psychologique.

COMMENT SE MANIFESTE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ?

- Il peut s'agir d'empêcher un collègue de s'exprimer, de l'interrompre sans cesse ou de l'isoler volontairement.
- Il peut s'agir de répandre des rumeurs sur quelqu'un, de mettre en doute son jugement et de ne plus lui donner de tâches à accomplir.
- Il peut s'agir de menaces, d'agressions ou de harcèlement en raison de motifs discriminatoires.

Le harcèlement psychologique au travail, personne n'aime ça. Entre collègues, on choisit les bons mots avant de parler.



**CLAUDE
EST
IGNORÉE
EXASPÉRÉE
AU TRAVAIL**

Avez-vous perdu votre motivation au travail ?

Y a-t-il beaucoup de rumeurs qui circulent au bureau ?

Existe-t-il des cliques dans votre milieu de travail ?

Sentez-vous que votre liberté d'expression est brimée ?

Si vous avez répondu dans l'affirmative à l'une ou plus de ces questions, le climat de travail est possiblement nuisible, négatif ou toxique dans votre environnement de travail.

VOICI COMMENT AMÉLIORER LE CLIMAT DE TRAVAIL :

- Le respect de ses collègues
- Une communication ouverte entre les employés et les gestionnaires
- Une distribution équitable des charges de travail et la promotion de la collaboration
- Des attentes clairement établies et des malentendus dissipés rapidement

Au travail, tout le monde a droit à un climat sain. Si l'environnement est toxique, on doit s'en parler.

NOS CONSEILS

VOICI LES ÉTAPES À SUIVRE SI VOUS VIVEZ UNE FORME DE HARCÈLEMENT, OU SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UNE SITUATION PROBLÉMATIQUE.

- Aviser vos collègues de vos limites.
- Aviser immédiatement votre employeur de tout malaise.
- Tenir un journal des événements qui s'apparentent à du harcèlement psychologique et sexuel (date, heure, propos tenus ou événement, témoins le cas échéant).
- Déposer une plainte à la CNESST

